



**EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du conseil municipal 30 et 31 /2024**

Le 24 juin 2024 à 20 h 30, le conseil municipal régulièrement convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Wolschwiller, sous la présidence de M. GABRIEL Sylvain, Maire.

**Membres élus : 11**  
**Membres en fonction : 10**  
**Membres présents : 9**  
**Votants : 9**

**Etaient présents :**

Mmes BRINGIA Mariette, DEBORD Séverine, SCHOETT Christelle et VIOL Florence,  
MM. LEY Jean Pierre, JENNY Jean-François, GASSER Raphaël et REY Thibaut.

**Etaient excusés :** M. TRAUNECKER Emmanuel

**Secrétaire de séance :** Mme JENNI Sabine

**Monsieur le Maire ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres du conseil municipal et constate que le quorum est atteint.**

Puis, avant de débiter l'examen de l'Ordre du jour, **il propose aux conseillers l'insertion d'un point supplémentaire :**

- Association foncière, renouvellement des membres du bureau.

**Les membres du conseil municipal à l'unanimité donnent un avis favorable à l'adjonction de ce point à l'ordre du jour.**

**DELIBERATION N° 30 /2024**

**1- Désignation ou nomination d'une ou d'un secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable en Alsace-Moselle, qui précise que « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire »,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des conseillers présents, désigne Mme Sabine JENNI comme secrétaire de séance.**

**DELIBERATION N° 31 /2024**

**2- Approbation du compte rendu de la réunion du 3 avril 2024.**

Le procès-verbal des délibérations du 3 avril 2024 a été transmis à tous les membres. **Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

Pour extrait certifié conforme  
A Wolschwiller le 29 juin 2024  
Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,





**EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**

**32 /2024**

Le 24 juin 2024 à 20 h 30, le conseil municipal régulièrement convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Wolschwiller, sous la présidence de M. GABRIEL Sylvain, Maire.

**Membres élus : 11  
Membres en fonction : 10  
Membres présents : 9  
Votants : 9**

**Etaient présents :**

Mmes BRINGIA Mariette, DEBORD Séverine, SCHOETT Christelle et VIOL Florence,  
MM. LEY Jean Pierre, JENNY Jean-François, GASSER Raphaël et REY Thibaut.

**Etaient excusés :** M. TRAUNECKER Emmanuel

Secrétaire de séance : Mme JENNI Sabine

**3- Affaires financières : devis réparation kangoo (réparation...),  
retour négociations travaux 2024 avec les entreprises.**

**3.1. Réparation du véhicule kangoo.**

M. le Maire énonce que notre véhicule communal a besoin d'une grosse réparation car le moteur électrique qui se situe sur l'essieu avant est défectueux et à besoin d'être remplacé. La voiture communale à 75 000km. Cette opération est chiffrée par le garage KUENTZ de Linsdorf à 5 308.61 € TTC et par le garage FRITSCH d'Altkirch à 6 275,51 € TTC. Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils souhaitent réparer le véhicule ou demander un nouveau devis pour l'acquisition d'un nouveau.

**Les conseillers municipaux à l'unanimité, après débat, décident de faire réparer le véhicule et chargent le Maire de confier les travaux au garage KUENTZ moins disant.**

Pour extrait certifié conforme  
A Wolschwiller le 29 juin 2024  
Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,





**EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**

**33 /2024**

Le 24 juin 2024 à 20 h 30, le conseil municipal régulièrement convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Wolschwiller, sous la présidence de M. GABRIEL Sylvain, Maire.

**Membres élus : 11**  
**Membres en fonction : 10**  
**Membres présents : 9**  
**Votants : 9**

**Etaient présents :**

Mmes BRINGIA Mariette, DEBORD Séverine, SCHOETT Christelle et VIOL Florence,  
MM. LEY Jean Pierre, JENNY Jean-François, GASSER Raphaël et REY Thibaut.

**Etaient excusés :** M. TRAUNECKER Emmanuel

**Secrétaire de séance :** Mme JENNI Sabine

**3- Affaires financières : devis réparation kangoo (réparation...),  
retour négociations travaux 2024 avec les entreprises.**

**3.2. Retour des négociations avec les entreprises pour les travaux 2024**

- Le vendredi 7 Juin 2024 M. Etienne MARY de l'entreprise MARY était invité en mairie pour négocier le marché de travaux que la commune a décidé de lui confier (portiques d'entrées de village + clôture presbytère + garde-corps et portail église + mains courante mairie). Une remise de 3% est proposée par l'entreprise.
- Le lundi 10 Juin 2024 M. le Maire a rencontré M. Jean-Marc BRUNNER de l'entreprise ENCKER en charge de différents travaux que le conseil municipal a validé lors de la réunion du 03/04 consacré au budget. Il a été convenu pour l'ensemble des travaux d'une remise de 5%.
- Le dossier de subvention au titre du fond communal Alsace a été envoyé à la Collectivité Européenne d'Alsace pour le projet global voirie + murs en L + parvis fontaine + clôture + portail à l'église et au presbytère. La commune a reçu l'accord pour engager les travaux de la CEA mais sans connaître le montant ou le taux de pourcentage éligible à subvention.

Pour extrait certifié conforme  
A Wolschwiller le 29 juin 2024  
Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,





**EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**

**34 /2024**

Le 24 juin 2024 à 20 h 30, le conseil municipal régulièrement convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Wolschwiller, sous la présidence de M. GABRIEL Sylvain, Maire.

Membres élus : 11  
Membres en fonction : 10  
Membres présents : 9  
Votants : 9

**Etaient présents :**

Mmes BRINGIA Mariette, DEBORD Séverine, SCHOETT Christelle et VIOL Florence,  
MM. LEY Jean Pierre, JENNY Jean-François, GASSER Raphaël et REY Thibaut.

**Etaient excusés :** M. TRAUNECKER Emmanue!

**Secrétaire de séance :** Mme JENNI Sabine

**4- Location du presbytère et travaux de maintenance.**

Monsieur le Maire informe les conseillers que M. et Mme LINDER Emeric sont intéressés par la location du presbytère pendant la durée de la construction de leur maison rue Toraecker.

Attendu que le loyer du presbytère a été fixé, par délibération du 9 mars 2020, à 600 € mensuel  
M. le Maire propose aux conseillers de réactualiser le montant du loyer selon l'indice de référence des loyers TRIM 4/2019 et TRIM 4/2023 publiés au journal officiel.

Le montant du loyer réactualisé serait de  
 $600 \text{ €} \times 130,26 \text{ (IRL TRIM 4/2019)} + 142,06 \text{ (IRL TRIM 4/2023)} = 654 \text{ €}$

**Les membres du conseil municipal à l'unanimité,**

**FIXENT** le prix du loyer du presbytère à 650 € mensuel, charges non comprises,

**DISENT** que la durée du bail sera d'un an renouvelable,

**PRECISENT** qu'en cas de renouvellement du bail le montant du loyer sera révisé en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers du 4<sup>ème</sup> trimestre 2023 (142,06)

**PRECISENT** que pour garantir l'exécution de leurs obligations, les locataires verseront une somme représentant un mois de loyer en principal (article 10 de la loi n° 2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat). Ce dépôt, non productif d'intérêts, est indépendant des loyers, lesquels devront être régulièrement payés aux dates fixées. Ce dépôt de garantie sera restitué en fin de jouissance, dans le mois suivant le départ des locataires.

**CHARGENT** le Maire de faire effectuer les petits travaux de maintenance (sanitaire et menuiserie)

**AUTORISENT** M. le Maire à signer toutes pièces relatives au bail de location et aux travaux de réparation nécessaires.

Pour extrait certifié conforme  
A Wolschwiller le 29 juin 2024  
Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,





**EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**

**35 /2024**

Le 24 juin 2024 à 20 h 30, le conseil municipal régulièrement convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Wolschwiller, sous la présidence de M. GABRIEL Sylvain, Maire.

Membres élus : 11

Membres en fonction : 10

Membres présents : 9

Votants : 9

**Étaient présents :**

Mmes BRINGIA Mariette, DEBORD Séverine, SCHOETT Christelle et VIOL Florence,  
MM. LEY Jean Pierre, JENNY Jean-François, GASSER Raphaël et REY Thibaut.

Étaient excusés : M. TRAUNECKER Emmanuel

Secrétaire de séance : Mme JENNI Sabine

**5- Personnel communal**

**5.1. Suppression d'un emploi d'agent d'entretien polyvalent, relevant du grade d'adjoint technique territorial et disposant d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures.**

**M. le Maire énonce,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et ses articles L542-1 et suivants ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;

Vu la délibération en date du 26 avril 2011, portant création de l'emploi permanent de d'agent d'entretien polyvalent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 4 avril 2024 (n°CST 2024/130),

Vu l'état du personnel de la commune,

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

**Considérant que**, suite à un départ à la retraite, il convient de procéder à la suppression de l'emploi permanent d'agent d'entretien polyvalent relevant du grade d'adjoint technique disposant d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures,

**Vu les explications de M. le Maire,**

**Les membres du conseil municipal DECIDENT à l'unanimité**

**Article 1<sup>er</sup> :** À compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, l'emploi permanent d'agent d'entretien polyvalent relevant du grade d'adjoint technique disposant d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures est supprimé.

**Article 2 :** M. le Maire est chargé de procéder à l'actualisation de l'état du personnel et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération. Une ampliation sera adressée au Représentant de l'Etat et au Président du Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Pour extrait certifié conforme

A Wolschwiller le 29 juin 2024

Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,





**EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**

**36 /2024**

Le 24 juin 2024 à 20 h 30, le conseil municipal régulièrement convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Wolschwiller, sous la présidence de M. GABRIEL Sylvain, Maire.

**Membres élus : 11**

**Membres en fonction : 10**

**Membres présents : 9**

**Votants : 9**

**Etaient présents :**

Mmes BRINGIA Mariette, DEBORD Séverine, SCHOETT Christelle et VIOL Florence,  
MM. LEY Jean Pierre, JENNY Jean-François, GASSER Raphaël et REY Thibaut.

**Etaient excusés :** M. TRAUNECKER Emmanuel

**Secrétaire de séance :** Mme JENNI Sabine

**5- Personnel communal**

**5.2. Proposition d'adhésion à la convention risque santé proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin et participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire en risque « santé ».**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code général de la fonction publique articles L827-7 et L827-8 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 6 juillet 2022 portant choix du prestataire retenu pour la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en frais de santé ;

Vu la convention de participation risque « santé » signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et Mutest/MNT en date du 29 août 2022 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 17 décembre 2012 octroyant au personnel communal une participation à la protection sociale complémentaire santé et prévoyance,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 11 juin 2024 (n° CST 2024/186),

**Le Conseil municipal après avoir débattu de l'orientation portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire**

**Décide à l'unanimité :**

**Article 1 :** d'adhérer à la convention de participation « risque santé » mise en place par le Centre de Gestion du Haut-Rhin, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024. Cette convention prend fin le 31 décembre 2028 avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011 - 1474).

**Article 2 :** d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ayant souscrit au contrat référencé par la convention de participation.

**Article 3 :** de fixer le montant de participation pour le risque « santé », dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 15 €/mensuel pour un agent assuré seul, 20 €/mensuel pour un couple assuré en commun, + 5€/mensuel par enfant à charge.

**Article 4 :** d'autoriser M. le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation risque « santé » proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin, ainsi que les éventuels avenants à venir.

Pour extrait certifié conforme  
A Wolschwiller le 29 juin 2024  
Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,





**EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**

**37 /2024**

Le 24 juin 2024 à 20 h 30, le conseil municipal régulièrement convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Wolschwiller, sous la présidence de M. GABRIEL Sylvain, Maire.

Membres élus : 11

Membres en fonction : 10

Membres présents : 9

Votants : 9

**Etaient présents :**

Mmes BRINGIA Mariette, DEBORD Séverine, SCHOETT Christelle et VIOL Florence,  
MM. LEY Jean Pierre, JENNY Jean-François, GASSER Raphaël et REY Thibaut.

Etaient excusés : M. TRAUNECKER Emmanuel

Secrétaire de séance : Mme JENNI Sabine

**5- Personnel communal**

**5.3. Proposition d'adhésion à la convention de participation mutualisée Prévoyance proposé par le Centre de Gestion 68 et participation de la collectivité au financement de la protection sociale complémentaire Prévoyance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.**

**M. le Maire informe :**

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique a lancé le chantier de la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC). Cette ordonnance rend **obligatoire la participation financière des employeurs publics à la PSC**. Cette obligation s'applique progressivement dans la FPT avec une prise en charge minimale sur des garanties minimales dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour la Prévoyance et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour la Santé.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Centre de Gestion a mis en place une convention de participation pour la protection sociale complémentaire Prévoyance. Cette convention compte 349 collectivités/établissements et plus de 5 370 agents adhérents. Notre collectivité/établissement n'y adhère pas.

Souscrite auprès de Relyens / CNP Assurances pour une durée de 6 ans, cette convention devait arriver à son terme le 31 décembre 2024.

Compte tenu des différentes échéances annoncées et des nombreuses inconnues quant aux changements à venir, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé de prolonger d'un an la convention de participation Prévoyance pour motif d'intérêt général soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Elle concerne les garanties incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95 % du revenu de référence et en option une garantie décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA).

Pour permettre aux collectivités de répondre à leurs obligations, le Centre de Gestion propose aux collectivités non adhérentes de se joindre à la convention. Aussi, il est possible d'adhérer à la convention de participation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et de permettre ainsi aux agents de bénéficier d'une couverture Prévoyance adaptée et de qualité.

Vu le Code général de la fonction publique ;  
Vu le Code des assurances ;  
Vu le Code de la mutualité ;  
Vu le Code de la sécurité sociale ;  
Vu le Code Général de la Fonction Publique, art. L 827-1 et L 827-7 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 26 mars 2024 ;

Vu l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 24 avril 2024 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 17 décembre 2012 optant pour la labellisation et fixant une participation de la commune à la protection sociale complémentaire santé et prévoyance ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 11 juin 2024 (n° CST 2024/187) ;

**Le Conseil municipal après avoir débattu de l'orientation portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire**

**Décide à l'unanimité :**

**Article 1** : de fixer le montant de participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 20 €/mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La participation de la commune sera versée mensuellement aux agents avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025. La participation ne pourra en aucun cas être supérieure à la cotisation acquittée par l'agent.

**Article 2** : d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance mise en place par le Centre de Gestion du Haut-Rhin et souscrite auprès de Relyens, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée d'un an selon les taux de cotisation suivants :

	Niveau d'indemnisation	Taux au 01/01/2025
Incapacité	95 %	0,94 %
Invalidité	95 %	0,51 %
Perte de retraite	95 %	0,71 %
Décès / PTIA	100 %	0,34 %

**Article 3** : d'autoriser M. le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Pour extrait certifié conforme  
A Wolschwiller le 29 juin 2024  
Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,

